

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

GUIDA DI L'AIUTI DI U TURISIMU 2022-2027

GUIDE DES AIDES AU TOURISME 2022-2027

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je sou mets à votre délibération le dispositif d'aide au tourisme pour la période 2022-2027.

Ce document présenté au Conseil d'Administration de l'Agence du Tourisme de la Corse dans sa séance du 10 mars 2022 a été validé par le Conseil exécutif le 5 avril 2022.

Ce dispositif s'inscrit, dans sa philosophie d'ensemble, dans la continuité du précédent dispositif d'aide au tourisme, adopté par votre Assemblée par délibération du 29 juillet 2016.

Le dit règlement a produit des effets significatifs en termes de structuration de l'offre, que ce soit par l'ingénierie de projet (soutiens aux projets publics ou privés, études, assistance à maîtrise d'ouvrage) ou le soutien aux investissements réalisés par les porteurs de projets publics ou privés.

Il a permis à l'ATC d'inscrire toujours mieux son action dans la recherche d'un partenariat avec les acteurs privés au service d'une économie touristique s'inscrivant dans une logique de durabilité (équipements structurants, montée en gamme de l'offre d'hébergement et de loisirs, investissements liés à l'innovation et à la transmission numérique).

Le nouveau dispositif qui est aujourd'hui proposé au débat et au vote de l'Assemblée de Corse vise à tirer les enseignements de ce qui a été mis en œuvre, pour chercher à améliorer ce qui peut et doit l'être.

Le projet de règlement présenté ambitionne de renforcer, jusqu'à l'horizon 2027, l'attractivité de la destination et la compétitivité des entreprises touristiques corses, dans une logique réaffirmée de développement durable conditionnée par la transition écologique de ce secteur d'activité mais aussi par sa capacité à étendre sa période d'activité, objectif et condition d'un développement équilibré sur le plan économique, environnemental et social.

Ce dispositif a été conçu, sur la forme, comme un outil plus simple, plus lisible et mieux ciblé que le précédent, et, sur le fond, pour organiser une logique déconcentration des flux dans le temps et dans l'espace ainsi qu'en termes de provenance, en conciliant attractivité et durabilité.

Ce dispositif repose sur quatre axes :

► **AXE I : L'ORGANISATION ET LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE**

En cohérence avec les objectifs et la philosophie du PADDUC, il s'agit ici d'articuler l'action de la Collectivité de Corse avec celle des territoires, communes et intercommunalités, avec une logique de territorialisation d'une politique publique du tourisme à la recherche d'équilibres stratégiques de répartition des flux dans le temps et dans l'espace.

À l'appui de cette politique publique sont soutenus et encouragés :

- L'organisation et la structuration de territoires de projets dans le cadre d'une architecture s'appuyant sur le réseau des Offices de Tourisme de Corse et la mise en œuvre de contrats de développement territorialisés,
- L'aménagement des territoires touristiques à travers les investissements structurants permettant une valorisation de l'offre patrimoniale, culturelle, de pleine nature sur les espaces ruraux, montagnards et littoraux avec, entre autres, le soutien à la transition écologique du nautisme.

► **AXE II : L'ACCOMPAGNEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE**

Cet axe est consacré aux entreprises du tourisme avec l'objectif d'améliorer l'offre, notamment l'hébergement et les activités de loisirs qui sont un élément fort de développement touristique durable pour un territoire doté d'atouts naturels préservés et diversifiés.

Ces activités correspondent aux tendances fortes de la demande touristique et présentent également un intérêt stratégique pour attirer les flux hors saison estivale et hors des bassins et lieux les plus fréquentés pour mieux irriguer l'espace insulaire.

Les entreprises touristiques pourront bénéficier de soutiens financiers en adéquation avec la nature de leurs investissements :

- Aides directes : notamment pour les investissements des entreprises rurales, des démarches de labellisation, du soutien aux activités de loisir et à l'évènementiel ainsi qu'au tourisme d'affaires,
- Avances remboursables dans la logique prévue par les dispositifs d'aide aux entreprises pour le financement de travaux de modernisation, d'extension voire de création en mobilisant des outils financiers pour des prêts à taux zéro ou du crédit-bail.

► **AXE III : L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ACTEURS**

Le volet social est réaffirmé comme une priorité opérationnelle à travers une mesure de soutien à l'emploi en encourageant fortement les entreprises qui s'engagent dans une véritable annualisation de l'activité. La réflexion et les actions initiées par l'ATC en concertation avec l'ensemble des acteurs, notamment dans le cadre de la crise Covid et de la stratégie de relance touristique définie en cette occasion, sont poursuivies afin d'expérimenter pour les personnels saisonniers du secteur de l'hôtellerie une annualisation de ces emplois, en concertation avec les services concernés de l'Etat et les partenaires sociaux.

Doivent également être soutenus de façon prioritaire les recrutements de jeunes

diplômés ainsi que celui de cadres structurants permettant aux entreprises de franchir un palier qualitatif.

► **AXE IV : INGÉNIERIE - INNOVATION - NUMÉRIQUE**

Le soutien à l'ingénierie est complémentaire du soutien aux investissements afin de faciliter l'accompagnement des projets mais aussi leur émergence, conception, mise en œuvre et mise en marché. Le financement d'études étant aussi complété par le conseil technique des agents de l'Agence du Tourisme de la Corse ainsi que ceux de la Collectivité de Corse en général, au gré des thématiques.

Ce dispositif qui vous est soumis pour la période 2022-2027 s'inscrit dans la volonté de mettre en œuvre une politique de développement durable et déconcentrée du tourisme en Corse avec une montée en gamme des entreprises ainsi qu'une valorisation et une gestion des actifs patrimoniaux de la destination.

En moyenne et en dehors des aléas conjoncturels, l'ATC instruit entre 2 millions et 2 millions et demi d'aides permettant de soutenir des acteurs publics ou privés concourant à structurer l'offre de la destination. Le tourisme étant la résultante d'un partenariat public-privé, cet équilibre en termes d'aides à vocation à se perpétuer avec comme exigences à venir une augmentation des critères d'éligibilité intégrant des éléments et des indicateurs liés au développement durable.

Ce dispositif d'aides a fait l'objet d'une large consultation des acteurs du tourisme publics et privés à travers le réseau des Offices de tourisme de Corse ainsi que les syndicats et fédérations professionnelles. Ces échanges ont permis la mise au point de mesures ciblées dans un objectif d'efficacité et d'optimisation des aides.

Afin d'optimiser le fonctionnement de ce dispositif, il en sera fait une évaluation tous les deux ans qui permettra notamment d'en corriger les éventuelles insuffisances ou d'améliorer l'efficacité des mesures.

En outre, la première évaluation intégrera les lignes de force issues de la mission en cours de réalisation que l'ATC conduit avec le soutien d'Atout France sur le positionnement de la Corse en tant que destination de référence du tourisme durable en Méditerranée.

Le dispositif qui vous est proposé tire sa légitimité et son efficacité d'un travail partenarial et d'une volonté commune entre les acteurs institutionnels et les partenaires privés, socio-professionnels et associatifs, qui sont des éléments essentiels de la réussite de notre stratégie touristique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ÉTAT DES LIEUX

LES CHIFFRES DU TOURISME CORSE

En 2017 en Corse, la consommation touristique intérieure, qui inclue l'hébergement non-marchand, s'élevait à 3,4 milliards d'euros, soit 39 % du PIB régional (INSEE - ATC, 2021).

Le chiffre d'affaires du tourisme s'élevait en 2019 à plus de 1,8 milliards, hors transport et hors hébergement non marchand, la dépense quotidienne moyenne était de 63 € par touriste (hors transport et hébergement).

Le tourisme corse génère 6 700 emplois permanents et 15 000 emplois saisonniers.

Fréquentation et clientèles

En 2019, près de 2.8 millions de touristes se sont rendus en Corse réalisant plus de 30 millions de nuitées, empruntant pour 45 % une ligne maritime et 55 % une ligne aérienne.

La répartition entre touristes étrangers et français était de 29 % contre 71 %.

La clientèle française est fortement affinitaire, les clientèles étrangères sont dominées par 4 destinations : Italie 28 %, Allemagne 24 %, Suisse 10 %, Belgique 9 %.

La durée moyenne de séjour préférentielle est de 7 nuitées pour 23 % des séjours et de 2 semaines pour 11 % des séjours.

Avec 70 % des séjours touristiques se répartissant sur 3 mois, de juillet à septembre, le tourisme corse est soumis à une forte saisonnalité qui génère des effets pervers sur les plans économiques et sociaux et pouvant mettre en difficulté la durabilité du modèle.

L'offre d'hébergement

Type d'hébergement classé en 2022	Nombre	Lits
Hôtellerie	454	25 138
Camping	211	75 101
Résidences de Tourisme et Villages de Vacances	286	47 769
Total Hébergements collectifs	951	148 008
Offre de meublés classés (ATC)	4 620	21 000
Total hébergement classé	5 571	169 008

L'offre globale d'hébergement, incluant le non-classé, est de l'ordre de 350 000 lits.

En 2019, le taux d'occupation moyen des hôtels corses est de 66 % d'avril à octobre (61,2 % sur l'ensemble de l'année) avec un pic au moins d'août de 84 %. Le taux d'occupation moyen des campings sur l'ensemble de la saison (avril à septembre) est de 39 % avec un pic de 83 % au mois d'août pour les campings équipés et de

55 % pour les campings nus (INSEE, 2020).

Les structures d'hébergement sont de petite taille et de bonne rentabilité, de nature familiale, appartenant dans leur très grande majorité à des Corses.

L'offre d'activités

En 2022, la destination Corse présente une offre d'activités de loisir composée de 709 entreprises.

Image et destinations concurrentes

La Corse jouit d'une bonne notoriété, elle est spontanément associée à une nature préservée, à la douceur de son climat, à son identité et à son terroir.

La destination Corse est citée en concurrence directe avec l'Italie, le sud de la France, les îles méditerranéennes, notamment la Sardaigne et les Baléares et dans une moindre mesure les îles grecques et l'Europe du Sud.

L'accueil est jugé satisfaisant par la grande majorité des touristes dont les principales inquiétudes sont la météo et la surfréquentation estivale.

Nos points faibles, par rapport à nos concurrents, concernent le coût du transport, l'accessibilité de l'île ainsi que le coût de la vie sur place.

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Corse se trouve au cœur du nord-ouest méditerranéen, premier bassin récepteur mondial du tourisme. Le modèle dominant de ce bassin est celui du tourisme de masse, il s'est même étendu au pays de la rive Sud, notamment Tunisie et Maroc.

Face à cette réalité géo-économique, le positionnement stratégique de la Corse doit être clairement celui d'une destination qui propose un modèle alternatif et pour donner du corps à ce modèle il faut s'inscrire sous les objectifs suivants :

- Transformer une économie saisonnière en économie à l'année,
- Faire de la Corse une destination accessible en permanence,
- Veiller au respect de l'acceptabilité environnementale et sociale,
- Faire de l'identité une ressource au service du développement et un avantage concurrentiel sur les marchés.

Un modèle alternatif au tourisme de masse

Traditionnellement, le développement touristique est basé sur un modèle de croissance extensive dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Des politiques visant l'augmentation du nombre de visiteurs indépendamment de la capacité d'acceptabilité du territoire,
- La priorité donnée à la rentabilité à court terme au détriment des effets à moyen et long terme sur l'environnement,
- L'homogénéité et la standardisation de l'offre, reproduisant partout les mêmes formes d'occupation du territoire,

- Une faible présence de la culture locale dans la définition de l'offre touristique.

Ce modèle a été hégémonique dans la plupart des zones touristiques jusqu'aux années 90 puis sont apparus des modèles alternatifs à la suite des changements qui se sont produits tant au niveau de la demande que de l'offre.

De surcroît, l'élasticité de la demande par rapport aux revenus est faible dans le domaine du tourisme de masse et soumet les destinations qui en vivent à des retournements conjoncturels.

Le tourisme souhaitable pour la Corse n'est pas équivalent à une croissance zéro : il doit être économiquement viable et socialement juste quant à la redistribution des richesses produites et il doit être garant de la préservation de l'environnement.

Respecter les différentes capacités de charge

La notion de capacité de charge est intimement liée à celle de gestion durable de la ressource :

- Sur le plan environnemental pour maintenir les équilibres écologiques,
- Au niveau des structures économiques en privilégiant les circuits courts et l'économie circulaire,
- Au niveau des structures sociales en veillant au respect des équilibres sociaux et culturels.

Des équilibres à inventer

L'équilibre fondamental se trouve au croisement de la protection de l'environnement et de la croissance économique et les efforts à produire pour y parvenir sont à la mesure de ce que la Corse peut ambitionner.

Une croissance qualitative est possible car la Corse n'est pas soumise à l'urgence économique qui pousse certaines destinations dans les bras de « l'hyper tourisme ».

Le choix d'une croissance qualitative implique de facto le choix d'une politique foncière économe et productive telle qu'inscrite dans le PADDUC et traduisant le passage de l'ère de la cueillette à court terme à celle d'une économie durable où l'aliénation des ressources fait place à la maîtrise de l'espace et de la production.

<p style="text-align: center;">PERSPECTIVES 2022 - 2027 : UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉCONCENTRÉ DU TOURISME</p>

1. Une politique touristique sur mesure

Une politique touristique pour la Corse doit-être acceptée et partagée par le monde socio-professionnel mais, au-delà, par l'ensemble des acteurs et de la population.

Les conditions pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- Une compréhension fine de l'offre et de la demande,
- Un marketing ciblé et efficace pour agir sur les flux,

- Une acceptabilité du tourisme par les corses.

2. Une optimisation de l'accès à la destination

L'accessibilité est la condition première de toute stratégie touristique et la Corse, en tant que destination insulaire, doit résoudre cette accessibilité sur un triple registre :

- L'accès aérien,
- L'accès maritime,
- L'accès numérique.

De l'amélioration de l'accessibilité dépendent la viabilité et la durabilité de l'ensemble du système touristique.

3. Une structuration de l'offre de la destination

- Une politique de territorialisation

Conforter la territorialisation des politiques touristiques d'accueil, d'information et de développement au sein des neufs bassins d'accueil définis par l'armature territoriale du volet tourisme du PADDUC. L'objectif étant une coordination et une optimisation des actions entre la Collectivité de Corse représentée par l'ATC et les territoires représentés par les Offices de tourisme.

- Une logique de développement durable

La dynamique de développement durable doit-être en cohérence avec un positionnement de la destination à l'opposé du tout tourisme ou du tourisme de masse pour aller vers un tourisme générateur de valeur ajoutée et produisant un effet de levier sur tous les secteurs d'activité.

- Une montée en gamme des entreprises par l'investissement, l'innovation et la formation

Dans une logique de partenariat public-privé, la stratégie touristique doit s'appuyer sur la diversification et la montée en gamme des entreprises ainsi que la valorisation accrue des ressources naturelles et patrimoniales.

Dans cette optique, le développement des filières de tourisme actif, porteuses de contenu de séjour en toute saison, fait partie des priorités de la structuration globale de l'offre de la destination.